

# Profil pays 2019 – Sénégal

## Partie 1. Informations générales

### 1. Informations sur le pays

	<b>Nom complet du pays</b>	SENEGAL
	<b>Capitale du pays</b>	DAKAR
	<b>Langue(s) officielle(s)</b>	FRANCAIS
	<b>Ports Principaux</b>	DAKAR/ KAOLACK/ SAINT LOUIS/ ZIGUINCHOR
	<b>Littoral (km)</b>	718 KM

## 2. Points de contact - Point focal GI WACAF

<b>Nom</b>	OUMAR WADE
<b>Ministère/ Département / Agence</b>	HASSMAR
<b>Poste occupé</b>	CAPITAINE DE VAISSEAU-
<b>Adresse</b>	Avenue El HADJ MALICK SY
<b>Téléphone</b>	00 221 33 8892711
<b>Mobile</b>	00 221 77 569 21 99
<b>Courriel</b>	wade.oumar@gmail.com

## Point focal OMI

<b>Nom</b>	MASSAMBA ACHILLE GUEYE
<b>Ministère/ Département / Agence</b>	AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES
<b>Poste occupé</b>	DIRECTEUR GENERAL
<b>Adresse</b>	SICAP SACRE CŒUR 3 PYROTECHNIE
<b>Téléphone</b>	00 221 33 825 73 86
<b>Mobile</b>	00221 77 272 98 72

Mis à jour en novembre 2019

<b>Courriel</b>	achillegueye@hotmail.fr
-----------------	-------------------------

*Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document*

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays</b>	<b>Email</b>	<b>Numéro de téléphone</b>
<b>CAPITAINE DE VAISSEAU OUMAR WADE</b>	SECRETAIRE GENERAL	HASSMAR	SENEGAL	wade.oumar@gmail.com	00221 77 569 21 99
<b>NDEYE ANNA SOW</b>	DIRECTRICE DES OPERATIONS MARITIMES	ANAM	SENEGAL	ehmm230306@yahoo.fr	00221 77 628 06 01

### 3. Industrie

<b>Industries présentes dans le pays</b>	
<b>Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil &amp; Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?</b>	BP/ WOODSIDE/TOTAL/ORYX/CNOOC
<b>Cooperation avec l'industrie</b>	
<b>Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?</b>	NON
<b>Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices</b>	OUI mais devrait être amélioré La SAR et d'autres structures participent en moyens humains et matériels (barrages)

<b>et/ou formations entre industrie et gouvernement ?</b>	
<b>Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement</b>	NEANT

## Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

---

### *I. Cadre institutionnel et légal*

---

#### 1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

<b>Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures</b>	
<i>Lutte en mer</i>	
<b>Ministère/Département/Agence</b>	Haute Autorite chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement marin (HASSMAR)
<b>Point de contact en charge des questions de lutte en mer</b>	Centre de coordination des secours maritimes
<b>Adresse</b>	Base navale Amiral Faye Gassama
<b>Téléphone</b>	00221 33 826 50 01/+221 33 821 76 37
<b>Mobile</b>	00 221 77 333 02 05/+221 76 368 04 90

Mis à jour en novembre 2019

<b>Courriel</b>	
<b><i>Lutte en milieu littoral</i></b>	
<b>Ministère/Département/Agence</b>	DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE
<b>Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral</b>	Directeur Abdoulaye NOBA
<b>Adresse</b>	DAKAR
<b>Téléphone</b>	00221 76 368 04 90/ +221 33 821 76 37
<b>Mobile</b>	00221 77 3246376/ +221 529 05 17
<b>Courriel</b>	
<b><i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i></b>	
<b>Ministère/Département/Agence</b>	Plusieurs entités étatiques mettent en œuvre les conventions internationales
<b>Point de contact</b>	Agence nationale des Affaires maritimes (Autorité maritime) ANAM
<b>Adresse</b>	SICAP SACRE CŒUR 3 PYROTECHNIE
<b>Téléphone</b>	00 221 33 825 73 86
<b>Mobile</b>	00221 77 272 98 72
<b>Courriel</b>	achillegueye@hotmail.fr

*Observations et commentaires éventuels sur le cadre institutionnel :*

C'est un cadre institutionnel bien défini, avec une déclinaison en matière de :

- **Préparation a la lutte** (missions quotidiennes de préparation, d'évaluation du risque, d'exercices, de mis en place des cadres, légal et réglementaire et de coopération bilatéral ou multilatéral) avec une Haute Autorité, une Autorité maritime et des entités étatiques mettant en œuvre chacune, en ce qui la concerne ses missions quotidiennes.

Mis à jour en novembre 2019

- **De lutte** : une haute Autorité de coordination opérationnelle (HASSMAR), des entités publics et privées intervenant à travers leurs moyens, matériels et humains, selon des procédures établis par des plans nationaux.

## 2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
<b>Prévention</b>				
<b>MARPOL 73-78</b>	ratifie	Code de la Marine Marchande (CMM) Code de l'environnement Plan POLMAR	Appliqué	Annexe -6 doit être ratifiée, Se doter d'installations de réception pour certaines annexes
<b>Préparation et lutte</b>				
<b>OPRC 90</b>	ratifié	CMM Plan POLMAR	Appliqué	
<b>Protocole OPRC-HNS</b>	Non ratifié			Inscrite à ratification
<b>Responsabilité et indemnisation</b>				
<b>CLC 69</b>	ratifié	CMM	Jamais appliqué	Tombée en désuétude
<b>CLC 92</b>	ratifié	CMM	Jamais mis en œuvre	
<b>Fonds de 92</b>	ratifié	CMM	Jamais mis en œuvre	
<b>Fonds suppl. (2003)</b>	Non ratifié			

Mis à jour en novembre 2019

<b>Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)</b>	Non ratifié			Inscrite à ratification
<b>LLMC 76</b>	Non ratifié			
<b>LLMC 96</b>	Non ratifié			
<b>HNS 2010</b>	Non ratifié			Inscrite à ratification

Législation nationale			
<b>Politiques maritimes et cadre réglementaire</b>	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	Stratégie de sécurité maritime ANAM/ HASSMAR/ MARINE	
<b>Ratification des conventions de l'OMI</b>	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Compétences techniques insuffisantes	
		Circuit de dépôt des instruments officiels de ratification long	Une fois le document préparé, avec la note de présentation, il est transmis au Ministère des affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur et peut ne pas être priorisé.
		Compétences juridiques insuffisantes	
		Ressources financières insuffisantes	
<b>Application des conventions de l'OMI</b>	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	PREPARATION PAR LE MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME ou DE L'ENVIRONNEMENT PRESENTATION DU PROJET DE LOI DEVANT LE CONSEIL DES MINISTRES VOTE A L'ASSEMBLEE TRANSPOSITION DANS LE DROIT NATIONAL CIRCULARISATION	

Mis à jour en novembre 2019

		SENSIBILISATION DES ACTEURS
<b>Application de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de 1992 portant création du Fonds</li> <li>• Protocole portant création du Fonds supplémentaire</li> </ul>	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	NON encore fait mais l'ANAM s'en charge

## *II. Plan national d'intervention d'urgence*

---

### 1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
<b>Nom du PNIU</b>	PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN MER
<b>Statut du PNIU</b>	Arrêté ministériel
<b>Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date</b>	ARRETE N° 07022 DU 16 JUILLET 2009
<b>Date de dernière mise à jour approuvée</b>	DATE CITEE
<b>Comité / Groupe de travail en charge de la question</b>	CNC
<b>Testé ? Date et commentaires principaux</b>	Samarex 2016, 2018
<b>Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être</b>	PRISE D'UN ARRETE DOCUMENT OFFICIEL NECESSAIRE



<b>officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?</b>	
--	--

## 2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

<b>Organisation de la lutte</b>	
<b>Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System</i> – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?</b>	<b>oui</b>
<b>Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?</b>	<b>oui</b>
<b>Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?</b>	Oui (à défaut d'être annexées, elles sont connues, répertoriées et mis a jour)
<b>Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?</b>	<b>oui</b>
<b>Organigramme :</b>	

<b>Procédures de notification et de rapport</b>	
<b>Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?</b>	oui
<b>Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?</b>	oui
<b>Coordination avec les plans locaux et de l'industrie</b>	
<b>Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?</b>	Oui référencés. Aussi les POI que les plans d'urgence. Toutefois, ils ne peuvent faire partie intégrante du PNIUM, mais doivent être disponible auprès de la HASSMAR, testé en même temps parfois que le PNIUM, pour être amélioré et corrélé.
<b>Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?</b>	IDEM Ceux-là sont approuvés par l'autorité maritime
<b>Implication des communautés locales</b>	
<b>L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?</b>	oui
<b>Suivi et archivage ; indemnisation</b>	

<b>Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?</b>	Oui c'est prévu par les procédures même internes. Il n'y a pas de cas réels.
<b>Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?</b>	non

### 3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants	
<b>Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants</b>	existante
<b>L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).</b>	première
<b>Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.</b>	Arrêté 13456 du 06 septembre 2016
<b>Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?</b>	OUI/ PUBLIQUE
<b>Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?</b>	OUI / PAR LE CNC
<b>Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?</b>	OUI
<b>Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?</b>	OUI

Mis à jour en novembre 2019

<b>Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?</b>	5 nautiques/ 20 m de profondeur 15 nautiques/ 25 m de profondeur 24 nautiques / 30 m de profondeur	
<b>Existe-t-il des stocks de dispersants ?</b>	Oui	
<b>Emplacement des sites de stockage</b>	Dakar	
<b>Nom</b>	<b>Propriétaire</b> PAD SAR	<b>Volume</b>
<b>Cartographie de sensibilités et évaluation des risques</b>		
<i>Cartes de sensibilité</i>		
<b>Statut des cartes de sensibilité</b>	<b>NON DISPONIBLES</b>	
<b>Groupe de travail / Comité en charge</b>	CSE/ CRODT/ CNC	
<b>Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?</b>	OUI	
<b>Date de validation et de dernière mise à jour</b>	INCONNUE	
<b>Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?</b>	PAS ENCORE	
<b>Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?</b>	PAS ENCORE DISPONIBLE	
<b>Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?</b>	PAS ENCORE DISPONIBLE	
<i>Evaluation des risques</i>		
<b>Le plan inclut-il des modèles de dérive ?</b>	NON	
<b>Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?</b>	OUI	

Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?	NON
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	NON
<b>Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral</b>	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	NON EXISTANT
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral ( <i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	
Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	
<b>Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures</b>	
Statut du plan de gestion des déchets	NON EXISTANT
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	

Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	
<b>Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée</b>	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	NON EXISTANT
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	
Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	
<b>Politique de brûlage <i>in-situ</i></b>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	NON EXISTANT
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?	
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	
<b>Autres éléments techniques</b>	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances	NON

nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	
---	--

### *III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale*

---

#### 1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	CONVENTION ABIDJAN ACCORDS BILATERAUX PREVUS AVEC LES PAYS VOISINS MAURITANIE ET GAMBIE TEXTES DE L'UEMOA
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	REGULIEREMENT NON MAIS UEN INNOVATION CETTE ANNEE AVEC L'INVITATION DE PAYS VOISINS DANS LA SAMAREX 2019
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	NON EXISTANT
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	OUI
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	REQUETE DU CNC
Mécanismes d'assistance	

<b>Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?</b>	LES OPERATEURS PETROLIERS PROJETS PORTES PAR DES STRUCTURES
<b>Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?</b>	non
<b>Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?</b>	non

## 2. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
<b>Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?</b>	OUI. SEULE ET AVEC LES AUTRES MARINES GRACE A LA COOPERATION INTERNATIOANLE (EXO de déploiement de barrages avec la marine française)
<i>Exercices</i>	
<b>Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?</b>	OUI
Éducation	
<b>Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines</b>	NON en place envisagée



<p><b>de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?</b></p>	
--	--

### 3. Equipement et ressources nationales

<p align="center"><b>Equipement de lutte</b></p>	
<p><b>Le gouvernement :</b> Moyens navals Moyens aériens Moyens terrestres du plan ORSEC</p>	<p><b>Le secteur privé :</b> - SAR - PAD - OPERATEURS PETROLIERS</p>
<p><b>Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte</b></p>	<p>Stockage dispersant oui Barrages oui Moyens navals dédiés n'existent pas,</p>
<p><b>Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification</b></p>	<p>oui</p>
<p><b>Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)</b></p>	<p>oui</p>
<p><b>Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident</b></p>	<p>Oui, réquisition</p>
<p><b>Centre de crise (salles de communication et de réunion)</b></p>	<p>oui</p>
<p><b>Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures</b></p>	<p>non</p>
<p align="center"><b>Capacités d'intervention</b></p>	

Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1 <sup>1</sup> ?	oui
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	non
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	non

#### 4. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	OUI
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs	ENVISAGÉE

<sup>1</sup> La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

Mis à jour en novembre 2019

<b>communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?</b>	
--	--